

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 167

présenté par
Mme Blin

ARTICLE 24 DECIES

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« d'une durée supérieure à un mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rôle des médecins scolaires est important dans le suivi des élèves.

Aussi, il appartient de leur donner tous les moyens pour exercer pleinement leurs compétences.

Tel est l'objet du présent amendement.